

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) de : AZAY-LE-BRÛLÉ
--



1 - Informations générales :

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :

Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ

Nom et prénom du correspondant :

DRAPEAU Jean-Luc

Fonction : Le Maire

Adresse : 8 route du Quaireux, Cerzeau, 79400 AZAY-LE-BRÛLÉ

Téléphone : 05.49.06.58.75

Adresse électronique : azaylebrule.mairie@wanadoo.fr

Partenaires du projet :

- les 2 directeurs d'école
- la directrice de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires
- les conseils d'école

Afin de nous assister dans la rédaction de ce PEDT, nous avons sollicité l'aide de la ligue de l'enseignement qui nous a apporté de précieux conseils.

2 - Valeurs éducatives partagées par les différents acteurs :

L'épanouissement de l'enfant :

- Pour bien grandir, l'enfant a besoin d'un environnement à l'écoute de ses besoins vitaux et sociaux essentiels : sommeil, alimentation, amour de ses parents, amis, école... L'organisation de sa vie d'enfant doit prendre en compte un rythme de vie lui convenant, alternance de temps sociaux et de temps de repos.
- Pour bien grandir, l'enfant a besoin de pratiquer son activité favorite et essentielle à son développement : le jeu. Qu'il s'agisse de jeux de société, de jeux à règles ou bien de jeux libres basés sur l'imagination, ces temps participent à l'équilibre de l'enfant.
- Pour bien grandir, l'enfant doit bénéficier d'opportunités de jouer, de s'ennuyer et de découvrir le monde qui l'entoure. Ses loisirs contribuent à son éducation que ce soient des activités sportives, de création, des ateliers de découverte culturelle, d'éveil, d'expression, de sensibilisation musicale. Le jeu paraît le meilleur vecteur pour éveiller la curiosité des enfants.

L'enfant citoyen :

- L'enfant fait partie de la société à part entière. Il y occupe une place particulière car il doit faire l'objet d'aménagements adaptés à son âge mais aussi d'un cadre rassurant et structurant pour son éducation. Ce cadre doit être assuré par la cellule familiale, l'école et tous les adultes qui l'entourent.
- Apprendre la vie en collectivité est une priorité. Il s'agit pour l'enfant de connaître ses droits et ses devoirs. Pour cela, il est nécessaire de lui construire des temps, des espaces et des fonctionnements qui lui permettent de les acquérir et de les expérimenter. Parmi les attitudes et les compétences nécessaires figurent : savoir écouter, respecter les autres et leur différence...
- La fonction de citoyen inclut également la capacité à s'insérer dans la vie sociale en adoptant une posture active et participative. Cependant, cette capacité ne peut s'exercer librement sans offrir la possibilité à l'enfant d'exprimer ses besoins, ses idées et ses opinions, sous le regard bienveillant et l'appui méthodologique de l'adulte

Ce projet éducatif est un engagement vis-à-vis des parents qui nous confient leurs enfants et une feuille de route pour l'équipe d'encadrement chargée de construire la mise en place concrète de ce projet.

2- LES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX :

- Egalité des usagers devant le service public d'éducation
- Gratuité de l'accueil sur les 3 heures périscolaires (NAP)
- Effectif, qualification, formation et conditions de travail des personnels
- Conditions d'hygiène et de sécurité des enfants accueillis
- Concertation avec les équipes enseignantes

3 - Diagnostic préalable à la définition du projet :

Etat des lieux :

Les APS ont été mises en place à la rentrée 2013, sur l'école élémentaire. Sur l'année 2014/2015, elles ont été proposées aux 143 élèves de l'école primaire. Une équipe de 5 animateurs est en place, le taux d'encadrement maximum est de 1 animateur pour 18 enfants. Chaque enfant choisit deux activités par cycle. Voici l'organisation type des activités sur une semaine :

Organisation des temps d'activités sur une semaine :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
13h15 à 14h	CP/CE1/CE2	CE2/CM1/CM2	CP/CE1/CE2	CE2/CM1/CM2
15h30 à 16h15	CE2/CM1/CM2	CP/CE1/CE2	CE2/CM1/CM2	CP/CE1/CE2

Exemple pour un élève de CP :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
13h15 à 14h	Activité 1	Classe	Activité1	Classe
15h30 à 16h15	Classe	Activité 2	Classe	Libre

La semaine suivante pour le même élève :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
13h15 à 14h	Activité 2	Classe	Activité2	Classe
15h30 à 16h15	Classe	Activité 1	Classe	Libre

Les activités mises en place sont diverses : sportives, ludiques, manuelles, culturelles...

Le fonctionnement se fait par cycles de vacances à vacances, les activités sont donc renouvelées environ toutes les 6 à 7 semaines.

Avant leur activité, les enfants bénéficient d'un temps de récréation, à l'issue de celle-ci, chaque animateur prend en charge le groupe d'enfants inscrits à son activité.

En ce qui concerne l'école maternelle, les activités sont articulées en temps calme/sieste pour les petite et moyenne sections, encadrées par les ATSEM. Pour la grande section, des activités de jeux, de découvertes et d'éveil ont été mises en place sous la responsabilité d'une animatrice.

Activités périscolaires et extrascolaires sur le territoire :

Il n'existe pas d'accueil périscolaire déclaré par la commune auprès de la DDCS.

Cependant, un accueil de loisirs déclaré existe le mercredi après-midi, il est géré par la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre. Il accueille environ une quinzaine d'enfants de 3 à 6 ans et environ 25 enfants de 6 à 12 ans.

La directrice et certains animateurs de l'accueil de loisirs du mercredi interviennent également sur les temps d'activités périscolaires des autres jours de la semaine, car avant le transfert de

compétence à la Communauté de communes, cet accueil de loisirs du mercredi était géré par la commune.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

Une mise en place des nouveaux rythmes effectuée en 2013 en concertation avec les équipes enseignantes, et en total respect de l'objectif annoncé par la réforme : réduire les journées de classe des enfants et assurer leur prise en charge sur les temps dégagés, avec en toile de fond le souci permanent du respect des rythmes de l'enfant ;

Pour ce faire, il a été de choisi de positionner les plages horaires des activités périscolaires en cours de journée pour permettre à l'ensemble des enfants de bénéficier des activités proposées sur ces nouveaux temps périscolaires, et de conserver les horaires scolaires, ce qui a permis, en outre, de ne pas impacter l'organisation des familles et des transports scolaires.

Le fait que des intervenants de l'accueil de loisirs du mercredi soient les mêmes que ceux des activités périscolaires, permet une continuité de fonctionnement, une connaissance et un suivi de l'enfant sur tous les temps périscolaire. L'enfant a ainsi des personnes repères.

A l'école élémentaire :

Des animateurs ont été recrutés pour encadrer les activités.

Une concertation avec la direction de l'école est déjà à l'œuvre afin de coordonner au mieux activités et projets d'école.

Plusieurs activités sont d'ores et déjà proposées sur une période de vacances à vacances.

L'enfant peut ainsi effectuer un choix. Les activités choisies sont conservées toute la période pour permettre une action dans la durée.

La philosophie de la réforme étant aussi de ne pas faire la « course aux activités », pour conserver des moments calmes, où les enfants pourront se poser, et choisir de ne rien faire, le vendredi est un jour sans activité définie.

A la Maternelle :

Le choix a été fait de positionner les activités à la pause méridienne afin de respecter les rythmes des enfants.

Pour les enfants de grande section, des intervenants extérieurs ont été sollicités (langage des signes et éveil musical) ; Ces activités se sont déroulées par demi-groupes, les autres enfants étant pris en charge par une animatrice (diplômée BAFA) qui propose des activités calmes (jeux et lecture). Le temps de sieste étant préservé pour les petite et moyenne sections. Le recours à des intervenants est déjà retenu pour la rentrée prochaine.

Des actions de Coordination déjà existantes :

La question des activités périscolaires est abordée en Conseil d'école et les retours des différentes parties permettent d'ores et déjà de tirer un bilan que l'on peut qualifier de positif de ce qui a été mis en œuvre, la municipalité reste bien sur attentive aux améliorations potentielles.

La mise en place du comité de pilotage va permettre une coordination encore plus concrète et régulière entre les différents intervenants.

Par ailleurs, une démarche de mutualisation des intervenants entre les communes du territoire est également en place au niveau intercommunal, ce qui facilite la recherche d'intervenants et en

garantit le sérieux. De même, des contenus ont été définis (notamment avec la ligue de l'enseignement) afin de mettre en place des formations spécifiques, adaptées au personnel intervenant pour les activités périscolaires. Chaque commune peut donc proposer ces formations à ses agents. (ex de formations : « posture de l'animateur » / « gestion de groupes d'enfants »)
Un modèle de convention avec les intervenants a également été mis à disposition des communes.

Les locaux :

Juste à côté de l'école élémentaire sont implantés et mis à disposition de l'équipe d'animation : le foyer rural de notre commune, un terrain multisports, un stade, ainsi qu'un jardin mis à disposition gracieusement par un agriculteur de la commune, ce qui permet la pratique d'activités de jardinage et de sensibilisation à l'environnement.

Les Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT :

Les deux écoles de la commune (maternelle et élémentaire) sont situées dans deux villages distincts et distants de 3 km ce qui ne permet pas un déplacement des maternelles sur les locaux situés dans l'autre village. Pour les petits, les activités se déroulent donc dans les locaux de l'école maternelle (salles de classe et garderie).

A l'école Elémentaire, les locaux disponibles pour accueillir les enfants et le nombre d'animateurs nécessaires à l'encadrement ont déterminé la planification en deux groupes des activités.

Enfin, lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les horaires du transport scolaire ont été maintenus ainsi que l'horaire de sortie de classe pour les familles.

4 - Définition du projet

Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires :

Prise en compte des enjeux de respect des rythmes de l'enfant, d'articulation des temps, d'équilibre de la journée de l'enfant, de qualité éducative des actions et activités.

1. Favoriser l'épanouissement des enfants

Comment ?

- En leur permettant l'accès à des activités qui peuvent être complémentaires des apprentissages scolaire, tout en veillant à l'aspect ludique de ces activités.
- En proposant des activités d'univers différents.
- En proposant des activités adaptées à l'âge des enfants et respectant les rythmes de ces derniers

2. Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative de l'enfant (école élémentaire)

Comment ?

- En proposant un panel d'activités diversifiées afin que l'enfant puisse avoir plusieurs choix possibles.
- En permettant aux enfants de s'exprimer sur leur vécu après l'activité (sondages, retours des familles, des intervenants, du personnel communal et des enseignants).
- En permettant aux enfants de faire des propositions d'activités pour les cycles suivants.

3. Permettre à tous les enfants d'accéder aux activités périscolaires

Comment ?

- En menant une politique de gratuité pour ces activités
- En proposant les activités sur des tranches horaires où une majorité d'enfants est présente.
- En proposant aux élèves de l'élémentaire des activités aux centres d'intérêts divers (sportives, culturelles, artistiques, éducatives et ludiques).
- En proposant aux élèves de la maternelle des activités d'éveil et de découverte

4. Développer la notion de respect, d'échanges et de solidarité chez les enfants ; favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté.

Comment ?

- En mettant en place des activités de coopération (jeux ou activités collectifs).
- En incitant les enfants plus à l'aise dans une activité, à aider les autres dans la découverte et l'apprentissage de celle-ci
- A travers l'explication de règles de jeux, ou de consignes, précises, au début des activités, et leur mise en application.
- A travers la mise en place d'activités permettant une sensibilisation à l'environnement

Effets attendus

- Articulation et complémentarité entre le temps scolaire et le temps périscolaire : coéducation

Ecole élémentaire :

- Elargir les centres d'intérêts des enfants
- Promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté.
- Valoriser leurs acquis
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Ecole maternelle :

- Favoriser la découverte, l'ouverture d'esprit, l'éveil et la curiosité des enfants.

Public concerné par les actions et activités éducatives périscolaires :

Nombre total d'enfants :

- Niveau maternelle : moins de trois ans : 0
- Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 76
- Niveau élémentaire : 143
- Niveau secondaire : 0

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	publics	privés	Total
Ecoles maternelles	1	0	1
Ecoles élémentaires	1	0	1
Etablissements secondaires	0	0	0

Liste des établissements d'enseignement concernés et effectifs scolarisés :

- Ecole maternelle La Frairie (Azay-Le-Brûlé): 76
- Ecole élémentaire (Cerzeau): 143

Modalités d'information et d'échanges avec les familles:

- Pour l'école maternelle : le conseil d'école est informé des activités mises en œuvre par période.
- Pour l'école élémentaire : A chaque début de cycle, le programme des activités est distribué aux familles pour qu'elles effectuent l'inscription des enfants.
- Par le biais des conseils d'école, les parents peuvent exprimer leur ressenti, demandes, etc...

Actions et activités

Comment les activités sont-elles mises en articulation avec les actions de l'école ?

- Par des contacts directs entre les équipes, échanges qui ont permis par exemple la confection de décors et de costumes pendant les activités périscolaires, pour un spectacle organisé par les enseignants dans le cadre de leur projet d'école.
- En réunion entre l'équipe d'animation et des membres de l'équipe enseignante à l'école Elémentaire.

Mode d'inscription aux activités périscolaires proposées :

A l'année <input type="checkbox"/>	Trimestriel <input type="checkbox"/>	Par périodes <input checked="" type="checkbox"/>
Choix libre des enfants <input checked="" type="checkbox"/>	Choix imposé <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
Gratuit <input checked="" type="checkbox"/>	Payant : Tarif :	Payant pour certaines activités : Tarif :

Pilotage du projet et concertation

Composition de la structure de pilotage :

Institutionnels :

- Le Maire
- L' adjointe aux affaires scolaires
- L' adjointe à l'animation jeunesse
- Les 2 directeurs d'école
- La directrice de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires
- L'agent chargé des APS sur l'école maternelle
- Un agent administratif de mairie

Parents : 4 parents d'élèves membres des conseils d'école

Autres partenaires : DDEN

Coordination du projet assuré par :

Nom et prénom du responsable pédagogique : DAUNIZEAU-TARDIVEL Marylène

Fonction : Elue adjointe, référent animation-jeunesse

Adresse : La Folie, 79400 Azay le Brulé

Téléphone : 06 89 37 82 00

Adresse électronique :

Modalités de pilotage (fréquence des réunions) : 2 minimum par an (décembre et juin)

Evaluation du projet :

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés et effets attendus) :

Indicateurs qualitatifs :

- retours des différents acteurs : en réunion de conseil d'école, par le biais de questionnaire aux familles, organisation de séances d'échange avec les enfants.
- observation de l'évolution du taux de fréquentation aux activités. (Ecole élémentaire)

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, taux de fréquentation, ...) :

- Taux de fréquentation total et par activité.(Ecole élémentaire)
- Nombre de participants aux réunions de comité de pilotage

Modalité d'évaluation (questionnaires, réunions de bilan...)

Périodicité :

- Une fois par an, en fin d'année scolaire

Durée du PEdT envisagée : 3 ans

Signataire(s) du projet :